B O U R S E D I R E C T
Société anonyme au capital de 13 988 845,75 ú
Siège social : 253, boulevard Pereire - 75017 Paris
408 790 608 RCS Paris

-ooOoo-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2014

FORMULE DE PROCURATION

Je soussigné (*nom, prénom*)

demeurant à é .

propriétaire de é é é é é é actions de la société anonyme Bourse Direct, au capital de 13 988 845,75 ú, dont le siège social est à Paris (17ème) - 253 boulevard Péreire, constitue pour mandataire :

Monsieur ou Madame[1] é .

demeurant é

pour me représenter à lôAssemblée générale ordinaire et extraordinaire de ladite société, convoquée pour le 7 mai 2014, à 8 heures 30 au Pavillon Ledoyen - 1 Avenue Dutuit - 75008 PARIS.

Ceux qui ne pourraient y assister ont la possibilité, selon leur choix :

- de donner procuration à leur conjoint, à leur partenaire ayant signé un pacte civile de solidarité, à un autre actionnaire, ou à une autre personne,
- dôadresser à la société une procuration sans indication de mandat,
- de voter par correspondance.

En conséquence, assister à cette assemblée et à toute autre assemblée qui, par suite de défaut de quorum, serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, signer la feuille de présence, les procès-verbaux et toutes autres pièces, accepter ou refuser les fonctions de scrutateurs, prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes sur les questions de lôordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séance et généralement faire le nécessaire.

Conformément à lôarticle L. 225-106 du Code de Commerce, si la présente procuration est renvoyée sans indication de mandataire, le Président de lôAssemblée générale émettra un vote favorable à lôadoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil dôadministration et un vote défavorable à lôadoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, lôactionnaire doit faire choix dôun mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

En aucun cas, lôactionnaire ne peut retourner à la société à la fois le présent pouvoir et le formulaire de vote par correspondance.

Fait à

Le

[1] Rayer la mention inutile.